

Prestige : La marée était en noir

Le fioul du *Prestige* a donc atteint les côtes françaises après celles de la Galice, déclenchant une saine colère médiatique du chef de l'État, vitupérant contre « les voyous qui bénéficient d'une totale impunité dans les affaires maritimes »...

Il est vrai qu'après la pollution de l'*Erika* en 1999, 7 %, des victimes ne sont toujours pas indemnisées, sans compter celles qui ne se plaignent pas : oiseaux englués, poissons empoisonnés, flore marine décimée, bref tout l'écosystème des côtes bretonnes et vendéennes durablement perturbé.

Il est vrai aussi que la marée noire de l'*Erika* n'avait pas, pour la verte ministre de l'environnement de l'époque (Dominique Voynet), comme pour José Maria Aznar, le premier ministre espagnol, aujourd'hui, constitué une catastrophe écologique majeure, ce qui explique sans doute l'absence de toute mesure prise, entre ces deux catastrophes, contre les navires poubelles.

Ce qui laisse mal augurer de la suite, tandis que l'Union européenne commence à se dire qu'il faudrait commencer à réfléchir à l'interdiction des tankers à simple coque à l'horizon 2005, alors que, dans le même temps, seul 15 % des navires sont un tantinet contrôlés en France.

De quoi permettre à l'histoire de bégayer à nouveau et aux armateurs comme aux compagnies pétrolières de se donner le temps de se préserver des exigences des gueux enmazoutés qui font en bénévoles le sale boulot que les militaires, bien trop occupés à maintenir l'ordre colonial en Côte d'Ivoire ou à préparer la guerre du Golfe version 2, n'ont pas le temps de faire et qui représentera ça de pris dans le calcul des (non)dédommagements du Fipol (Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures).

Celui-ci s'est déjà mis à l'abri en annonçant que son plafond d'indemnisation ne lui permettra pas de contenter tout le monde de la Galice à la Vendée.

Quant à d'éventuelles condamnations des pollueurs du *Prestige*, rien à craindre de ce côté-là non plus pour les pollueurs capitalistes : entre le groupe russe propriétaire de la cargaison via sa filiale suisse dont il s'est opportunément séparé et l'armateur grec propriétaire du bateau immatriculé au Liberia et battant pavillon des Bahamas, la mondialisation de l'irresponsabilité saura jouer son rôle protecteur.

Nous saurons pour notre part prendre nos responsabilités en participant massivement au contre-sommet du G8 de l'environnement qui se tiendra à Angers du 25 au 27 avril prochain, sans prendre de gants en caoutchouc pour dire notre colère noire.

A. Doinel (AL Rennes)